Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 17 (1879)

Heft: 41

Artikel: La bannière suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-185362

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50. Pour l'étranger: le port en sus. On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasix Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre at tent envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 11 Octobre 1879.

La Nouvelle Revue de Paris, dont la première livraison vient de paraître, et qui compte parmi ses collaborateurs nombre d'hommes éminents dans les lettres et les sciences, publie un remarquable travail de M. F. de Lesseps sur le projet de percement de l'isthme de Panama, consistant à trancher cette langue de terre qui sépare les deux parties de l'Amérique et à relier, par un canal navigable, l'Océan Atlantique et le Grand Océan.

Le congrès géographique réuni à Paris, au mois de mai dernier, et où presque tous les pays étaient représentés, nomma cinq commissions chargées d'étudier les divers côtés de cette entreprise grandiose. Le rapport de celle qui avait pour mission d'examiner les résultats économiques et financiers de l'œuvre, contient des détails excessivement intéressants, soit sur l'abréviation de distance que la coupure de l'isthme, donnera aux navigateurs, soit sur l'aspect de ce pays encore très inconnu jusqu'ici.

« Depuis les côtes de France et d'Angleterre, ditil, depuis le Havre, Nantes, Liverpool ou Bordeaux jusqu'à San-Francisco, on compte 5000 lieues de mer par le cap Horn; par Panama, il n'en reste que 1500 à franchir. Pour Valparaiso, la distance actuelle de 3000 lieues est réduite à 2000. L'économie de temps pour nos voiliers sera de 60 jours pour San-Francisco, de 30 pour Valparaiso. Puis, les voiliers et les vapeurs, n'ayant plus à naviguer que par les mers clémentes des tropiques, éviteront les dangers et les brumes du cap Horn. Bien des marchés aujourd'hui fermés au commerce européen vont s'ouvrir et lui fournir des débouchés nouveaux pour l'exportation et l'importation.

Le Nouveau-Monde enverra ses bois, son indigo, le cacao, le riz, le sucre, le caoutchouc et mille richesses minérales dont l'exploitation ira se développant. Les produits dont la valeur ne permet pas une exploitation facile avec le prix du fret actuel, grains, fruits, céréales, pourront s'expédier; et à son tour, puisque les produits ne s'échangent que contre des produits, l'industrie européenne recevant de là un élan nouveau, enverra des objets fabriqués par tout le continent américain.

La partie du rapport qui traite de la géographie de l'isthme, constate que cette partie de l'Amérique ne possède que quelques routes insuffisantes et mal entretenues. « En dehors de ces routes, la seule voie de communication consiste dans les rivières souvent entrecoupées par des rapides à pente brusque, où les eaux jaillissent en cataracte, et dont l'Indien franchit le passage en portant sa pirogue à bras d'homme. Le climat y est des plus ardents; les pluies y durent six mois par an, et la hauteur de l'eau qui tombe à Panama dépasse annuellement trois metres. Aussi la végétation s'y développe-t-elle avec une admirable rapidité : Partout on trouve à l'intérieur des terres, la forêt vierge avec ses cocotiers et ses aloès gigantesques, ses fourrés où les lianes forment un lacis inextricable. L'Arche de Noé semble avoir déversé dans ce pays ce qu'elle contenait de pire : Serpents à morsures dangereuses, araignées monstrueuses, scorpions et jaguars. Il est donc à désirer que la culture et la vie industrielle viennent animer et transfigurer ce pays. »

La bannière suisse.

Il nous tombe sous la main un petit opuscule intitulé le Carnet du patriote, où nous remarquons cette belle définition de la bannière suisse, par H. Druey. Tout ce que nous avons entendu dire jusqu'ici à la tribune de nos fêtes populaires sur cet emblême national n'est qu'une pâle imitation des paroles de notre illustre concitoyen:

La bannière suisse est l'emblême de tout ce qui est cher à la patrie; elle représente son passé, son présent, son avenir. Ce fond rouge nous rappelle que c'est en versant leur sang héroïque sur maints champs de bataille que nos illustres ancêtres ont conquis la liberté de la Confédération, assuré son indépendance. En acceptant cet héritage, nous avons contracté l'obligation de le rendre intact à nos descendants, contracté l'obligation de verser aussi notre sang pour la défense de la patrie... Ce blanc, qui est la réunion de toutes les couleurs, signifie que toutes les bannières si diverses des Suisses se fondent, s'unissent dans une seule et même bannière, celle de la Confédération, de la patrie. C'est tous pour un, un pour tous.

Cette croix empreinte sur notre bannière ne doit pas nous laisser oublier que la souffrance et l'épreuve font grandir les peuples aussi bien que les individus et les partis, parce que la souffrance et l'épreuve épurent les sentiments, relèvent le courage, ennoblissent le caractère, retrempent l'âme. En marquant la croix sur sa bannière, le peuple suisse professe à la face du monde entier qu'il est religieux et chrétien. Ah! Confédérés, dans les temps difficiles, dans les mauvais jours, au moment du danger, où puiser la lumière et la force si ce n'est à la source divine?

Le morceau qu'on va lire est emprunté au Livre des jeunes mères, par A. de Beauchesne (1 vol. in-18, prix : 4 fr. E. Plon et Ce, éditeurs, à Paris). Il peut donner une idée des charmantes productions contenues dans cet ouvrage :

Noces d'une souris.

Comment te raconter, mon frère, avec quel bruit Les souris du manoir ont dansé l'autre nuit? Malgré l'antiquité de ses noires tourelles, Je croyais le château peu recherché par elles, Et je ne connaissais que deux vieilles souris Qui vécussent à l'ombre, au fond de leurs lambris : C'étaient d'honnêtes gens, paisibles locataires, Désanchantés du monde et vivant solitaires. Mince était leur fortune et pauvres leurs moyens; Mais ils avaient la paix, premier de tous les biens. D'un ménage modèle offrant la douce image, Leur frugale amitié se passait de fromage; Leur bonheur négatif était toujours serein, Et leurs jours sans gaîté s'écoulaient sans chagrin. Une ou deux fois par an, le couple vénérable Se promenait la nuit, toujours inséparable: Mais il n'avait jamais, par de bruyants propos, Du manoir taciturne attristé le repos. J'ignore quelle cause insolite et nouvelle Au déclin de leur âge a troublé leur cervelle. Robert se persuade et répète souvent Que ces souris avaient une fille au couvent, Dès longtemps confiée aux soins d'une sœur grise; Que ses parents, chez eux, depuis peu l'ont reprise, Et que l'âge d'hymen pour elle étant venu, La dot constituée et le jour convenu, Ils avaient invité la nombreuse famille A fêter au château les noces de leur fille. Consulte à cet égard, lorsque tu le pourras, L'état civil complet des souris et des rats. Quoi qu'il en soit, la nuit, à l'heure où tout repose, Par des trous inconnus, dans ma chambre bien close, Sont arrivés par bandes adultes et vieillards, Mères vives encor, jeunes gens égrillards, Tous joyeux, tous portant la robe grise ou fauve, Et pour salle de bal on a pris mon alcôve. Quel tapage! jamais les sorciers de l'enfer N'ont fait pareil sabbat pour fêter Lucifer. Crier, battre des mains et jeter plus d'un livre Sur le parquet folâtre où la danse se livre, C'était peine perdue. Une minute après, L'infatigable essaim retrouvait ses jarrets. J'allume mon flambeau. Vain jeu diplomatique! La gent trotte-menu porte sa gymnastique Sous le dressoir poudreux, témoin des vieux abus, Théâtre où leur aïeul avait fait ses débuts; Et là, dans la coulisse, a lieu plus d'une orgie. Ce n'est que cris confus, que jeux de tabagie, Que scènes d'opéra, que quadrilles de bal, Aussi tumultueux qu'un galop général. Les châtelains du lieu, les seigneurs de la fête, Trottent de groupe en groupe, et d'un air fort honnête S'informent si chacun est satisfait et gai; Et chacun, répondant à ce soin distingué,

Félicite à son tour le couple gentillâtre,
Philémon et Baucis de ce peuple grisâtre.
Eteignons la lumière. Aussitôt le grand rond
Recommence. En avant, en arrière, par bond,
En zigzag, en tous sens, on danse, on danse encore.
Mais, au premier rayon de la naissante aurore,
On songe à la retraite. Alignés sur deux rangs,
Vers différents quartiers, par groupes différents,
On part. Des fiancés les allures plus vives
Avaient pris les devants. Après tous leurs convives,
Les deux amphitryons rentrent dans leur terrier.
J'espère qu'ils n'ont plus de fille à marier.

A. DE BEAUCHESNE.

Glanures genevoises.

L'administration, dans sa haute sagesse, édicte des lois sur les cafés, brasseries, pintes, cercles, etc., et fixe l'heure de la fermeture de ces établissements; mais elle a totalement oublié de fixer l'heure de l'ouverture. En effet, si le détenteur d'un café est tenu de fermer à 11 heures du soir, qui pourra l'empêcher de l'ouvrir à 11 heures et 5 minutes?...

On parlait dernièrement de Rousseau dans une réunion d'amis. Une controverse s'éleva sur la question, déjà tant discutée, de savoir si le philosophe s'était suicidé. Une jeune demoiselle émit timidement son opinion en disant que Rousseau n'en parlant pas dans ses Confessions, lui qui avait révélé avec tant de franchise les moindres circonstances de sa vie, elle ne pouvait y croire.

Un Anglais arrivant à Genève s'approche d'un groupe de messieurs et demande où se trouve l'Hôtel tranquille. Tout le monde se regarde, personne ne connaît d'hôtel de ce nom. On lui énumère la plupart de ceux de la ville, supposant que cet étranger commettait évidemment une erreur. Mais quand on nomma l'Hôtel de la Paix, l'Anglais impatienté s'écria avec satisfaction: Aoh, yess! yess! — C'était en effet ce qu'il entendait.

On a tant parlé militaire ces derniers temps que les idées les plus bizarres se sont fait jour en cette matière chez nombre de gens qui se plaignent de la rigidité du système actuel. Ainsi l'on affirme que de nombreuses pétitions seront adressées prochainement à l'autorité fédérale de la part de militaires qui demandent une loi analogue à celle qui règle le travail dans les fabriques. Ils estiment que le soldat ne doit être tenu d'exercer ou de se battre que pendant un nombre d'heures déterminées, en tenant compte des repos; qu'en hiver les rations doivent être servies dans des lieux chauffés; qu'enfin aucune bataille ne puisse avoir lieu le dimanche, etc., etc.

En outre, les infirmes, ceux qui n'ont pas le thorax, les aveugles, les manchots, les borgnes et les boiteux prétendent que puisqu'ils paient un impôt élevé en lieu et place du service militaire, il est de toute équité qu'ils jouissent des avantages accordés au soldat suisse, savoir la franchise de port, la